



Demande de divorce en angleterre

Par **mango123**, le **25/05/2009** à **11:24**

Bonjour,rnrnJe suis dans une situation très délicate, je suis de nationalité Française et comme beaucoup de jeune fille je me suis mariée à Londres en 2003 avec un algérien.rnrnC'était l'amour fou, mais lorsque j'ai refusé de porter le voile, et de rentrer dans la religion musulman (chose que nous nous étions entendu avant notre mariage), il m'a quitté du jour au lendemain après 1.5 de mariage en me subtilisant ma carte d'identité et le livret de famille.rnrnÉtant jeune, naïve et surtout trahi par cet acte, je me suis aperçu qu'il ne voulait qu'une seule chose c'était les papiers, et qu'il voulait faire ramener, je ne sais comme sa futur femme venant d'Algérie.rnrnMaintenant je suis dans une impasse car je veux divorcer. J'ai rencontré quelqu'un et nous voudrions faire des projets, des projets que nous ne pouvons concrétiser car je ne sais pas comment procéder pour mettre fin à ce mariage d'autant plus que je vis à l'étranger en tant qu'expatrié et qu'il est assez difficile de me déplacer.rnrnDonc la question est?rnrn* est difficile de réclamer le divorce rn* Suis-je obligé de me déplacer jusqu'en Angleterrern* est ce que je peux me marier en France sans avoir de problème rn* Que dois-je faire?rnrnJe vous remercie pour votre aidernrnCordialementrnrnMango123

Par **Céline Moguen**, le **04/06/2009** à **14:02**

Bonjour,rnJe ne suis pas sure de comprendre: vous êtes française, mais vous vivez où actuellement? Est-ce que vous savez si lui vit toujours en Angleterre et où? (pour divorcer sur le sol anglais il faut que l'un des époux au moins y vivent depuis au moins 1 an) Cela serait idéal pour vous car en Angleterre vous pouvez divorcer par courrier si il n'y a ni enfant ni bien immobilier!rnCéline rnwww.droit-anglais.com

Par **ico**, le **18/01/2010 à 20:31**

Bonsoir mango,rnrnje suis dans la même situation sauf que mon futur/ex mari (bientôt j'espère) est d'origine moldave.rnrnJe me suis déjà renseigné pour divorcer. Mais le pb pour moi c'est que je suis rentrée en France et ne compte pas retourner m'installer à Londres et que mon f/x mari est reparti l'an passé dans son pays.rnrnMon mariage n'a pas été transcrit en France et même d'ici c'est compliqué!rnrnJe voudrait savoir si malgré tout, le fait qu'aucun de nous 2 vivent en Angleterre maintenant, on peut divorcer à Londres? Peut être sachant que nous ne sommes pas des ressortissants anglais...rnrnHelp!rnrnSi tu as des news sur le sujet n'hésite pas à m'en faire part.rnrnMerci d'avance

Par **zamalia**, le **15/03/2011 à 12:07**

Bonjour mango 123,rnrnje suis dans la même situatiion que toi j'ai ouvert un dossier de divorce il y a déjà quelques années abandonné depuis car mon "ex" mari s'est volatisé dans la nature donc plus d'adresse auquel je peux m'accrocher. il n'a jamais voulu divorcé car son pays ne faisait pas partie de la communauté européenne maintenant c'est le cas (lituanie).rnje me sens dépasse par les lois anglaise, le mieux c'est de faire à un avocat, sachant qu'au minimum c'est 600 euros et que par la suite cela augmente à cause des documents à traduire en anglais.rnje vais me renseigner si le divorce ne se fait pas automatiquement après plus de 5 ans sans cohabitation commune.rnBon courage rnTiens moi au courant de quelques évolutionsrnrnchristel

Par **amajuris**, le **15/03/2011 à 13:38**

bjr,rnprenez contact avec le consulat de France du pays ou vous vivez.rnattendez d'être divorcée avant de vous marier.rnune expérience malheureuse devrait vous inciter à être patiente et sans doute moins naïve.rncdt

Par **zamalia**, le **15/03/2011 à 13:55**

Bonjour Amatjurist,rnrnMerci du conseil, mais éviter de porter un jugement personnel dans ce genre de situation. rnrnBien Cordialementrnrnchristel

Par **neguinha**, le **10/03/2013 à 22:24**

BONJOUR A tousrnje me suis mariée avec un étranger il y a trois ans a londres mais nous nous sommes séparés et il a disparu dans la nature. Ni lui ni moi sommes enregistrés dans nos pays respectifs et je voulais savoir s'il serait possible de me remarier en france? **merci**

Par **Gazou81**, le **03/05/2014 à 10:36**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**Je suis dans une situation similarity Marie avec un malien qui me faisait croire qu'il était fcs. On a deux enfants à Londres puis on a fait un mariage civil à Londres. Il ne donne pas un sous, sort la nuit sans dire où et m'empêche de rentrer en France avec les enfants. Ça fait 8 ans que ça dure. J'en ai assez. Je n'arrive pas à vivre en Angleterre mais je n'ai pas le droit de partir avec mes deux enfants de 3 et 5 ans.rnHelp!,,

Par **amsoya2016**, le **19/10/2016 à 12:25**

Bonjour à tous.rnLe mariage est une affaire sérieuse, c'est pour la vie. Il fallait lire les règles du mariage en Islam. L'Islam ne permet pas à un mari d'imposer quoi que ce soit de religieux à sa femme.rnSauf pour les enfants, ils doivent avoir une éducation musulmane (ils doivent être élevés en musulmans). Le mariage est possible si vous êtes croyante (juive ou chrétienne uniquement). Si vous n'êtes pas croyante, le mariage n'est pas possible et il ne devrait pas vous épouser avant d'être une bonne croyante. Avant de vous marier, il faut vous renseigner et savoir dans quelle eau se mouiller. Ce que font les musulmans n'a rien à voir avec ce que dit la religion parfois. Nous sommes tous des êtres humains et nous pouvons induire autrui en erreur. L'erreur est humaine. On peut le faire volontairement ou involontairement. Ce n'est pas parce que on s'aime à la folie que le mariage va réussir. Il faut faire une étude sérieuse parce que c'est pour la vie.rnEn Algérie, on ne donne pas la main de sa fille au premier venu. La famille du marié fait une enquête sur la fille et sa famille et vice-versa. Ça réussissait. Maintenant, on fait comme vous, on se rencontre, je ne sais où et on se marie. Le résultat, c'est trop de divorces et d'enfants malheureux.